



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers

COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le 10 avril 2017 à 18H30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 4 avril 2017, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Membres absents : 5

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, LEVENT Marie-Claude, CORBEL Stéphane, THEBAULT Pierre, GIRAUDET Claudine, SERVAIS Françoise, METIVIER Didier, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, AUZANNEAU Chantal, LE GRASSE Jean-Pierre.

Membres absents excusés :

Mme MOREAU Geneviève donne pouvoir à M. SEINE Louis-André
M. PHELIPPON Jean-Luc donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane
Mme NEVEU Isabelle donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles
M. LEROY Mickaël
M. GRAND-CLEMENT Alain donne pouvoir à Mme BERNARD Michèle.

Secrétaire de séance : M. Pierre THEBAULT.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND POITIERS, COORDONNATEUR

Afin de faciliter la gestion administrative et technique et de bénéficier d'économies d'échelle, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne son accord sur le principe de l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la fourniture de produits d'entretien institué par Grand Poitiers. Ce marché, sous la forme d'un accord-cadre, sera passé pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2018, reconductible trois fois.

REHABILITATION DES MURS D'ENCEINTE DU CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR

La présente délibération complète la délibération du 20 mars 2017 portant sur le même objet. Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte l'opération de réhabilitation des murs d'enceinte du cimetière pour un montant global estimatif de 44 278.00 € HT, selon un plan de financement détaillé, et sollicite l'attribution d'une subvention pour les travaux précités, auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au niveau le plus élevé possible.

REFECTION DE L'ESPACE DE VOIRIE DU PARVIS DE L'EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR

La présente délibération complète la délibération du 20 mars 2017 portant sur le même objet. Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte l'opération de réfection de l'espace de voirie du parvis de l'église pour un montant global estimatif de 29 803.00 € HT, selon un plan de financement détaillé, et sollicite l'attribution d'une subvention pour les travaux précités, auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au niveau le plus élevé possible.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « O FIL DE LA BOIVRE »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « O Fil de la Boivre», pour un montant de 150.00 € au titre de la mise en place de l'exposition de broderies, dentelles et patchworks « Fil Harmonie Bleu Blanc Lin » qui s'est déroulée au 1^{er} au 9 avril 2017.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n°2/2017 du 23 mars 2017

Adoption et signature du contrat relatif à la maintenance et l'entretien du matériel de cuisine du restaurant scolaire, pour une durée de trois années, proposé par la société SERVI-HOTEL, sise à Poitiers (86), pour un montant forfaitaire annuel de base de 540.00 € HT (dépannages et frais de déplacement exclus).

Décision n°3/2017 du 3 avril 2017

Adoption d'une convention relative à la mise en œuvre de l'activité « animations scientifiques » dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) avec l'association « Les Petits Débrouillards Poitou-Charentes", à partir du 02/05/2017, pour la période comprise entre la fin des vacances de printemps et le début des vacances d'été, sur la base de 51.20 € nets par séance d'intervention, comprenant tous les frais engagés par l'association, déplacements inclus.

CREATION DE POSTE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide la création d'un poste d'Atsem principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème), suite à un avancement de grade d'un agent, à compter du 1er mai 2017.

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 ;
- Calendrier des réunions et manifestations ;
- Conditions d'utilisation de la salle René Meunier, au R+1 de la mairie ;
- Etablissement des cartes nationales d'identité pour les candidats aux examens scolaires et universitaires.